

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 juin 2013

La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Le concept de responsabilité sociétale de l'entreprise s'est développé dans les années 90, dans un contexte de mondialisation et de déréglementation accrue des activités économiques. Cette globalisation des activités, caractérisée notamment par le développement de la sous-traitance internationale, pose inévitablement la question sociale non plus dans un cadre national mais mondial, et met en concurrence des salariés qui ont de plus en plus de difficultés à faire respecter et imposer des droits sociaux et environnementaux.

Pour la CFE-CGC la RSE se définit comme « *Une responsabilité assumée des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société, et dont les objectifs viseraient à rechercher un développement :*

- *économiquement efficace, c'est-à-dire qui ne compromette pas le progrès économique tout en optant pour une croissance durable visant à maîtriser les effets induits sur son territoire voire plus largement ;*
- *socialement équitable et responsable en permettant une redistribution de la richesse créée et des emplois avec des conditions de travail optimales pour les individus ;*
- *écologiquement viable en préservant, valorisant et améliorant l'état de l'environnement ».*

La RSE pourrait être un levier pour adapter les formes du dialogue social à une économie en réseau mondialisée et intégrer directement dans le dialogue social, la prise en compte d'intérêts « nouveaux », tels la protection de l'environnement, le développement des pays dits du Sud, la lutte contre les changements climatiques, les intérêts croisés entre les différentes parties prenantes de l'entreprise.

La RSE et le développement durable (DD) doivent être intégrés dans le champ du dialogue social.

La CFE-CGC a demandé l'ouverture d'une négociation en propre consacrée à l'élargissement du champ du dialogue social au développement durable et à la RSE.

Cette négociation en propre serait par ailleurs un exemple de démarche proactive que la France pourrait plaider auprès de l'Union européenne qui met le DD et la RSE au cœur de ses actions.

Pour la CFE-CGC, le déploiement et l'effectivité des démarches RSE impliquent une gouvernance d'entreprise responsable qui passe par :

- l'extension de l'article 116 de la loi NRE à toutes les entreprises dotées d'IRP et non pas aux seules entreprises de 500 salariés et plus.

- la présence d'administrateurs salariés dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance des entreprises.
- le développement d'un *reporting* intégré ;

La CFE-CGC appuie la position de la France à savoir: « La France considère que cette pratique de l'obligation d'un rapport RSE devrait être adoptée dans l'ensemble de l'Union européenne pour atteindre effectivement un niveau équivalent entre les États membres. Cela serait, en outre, pertinent pour le cas de sociétés implantées dans plusieurs États membres qui feraient ainsi des rapports comparables».

La CFE-CGC soutient par conséquent les propositions de cet avis et approuve tout particulièrement la proposition de renforcer les accords-cadres internationaux.

La RSE est un ensemble louable en matière de développement durable qui doit avoir un réel sens ; c'est pourquoi nous considérons que les entreprises qui veulent être dotées de labels verts ne doivent pas avoir recours aux paradis fiscaux. La RSE, pour la CFE-CGC, signifie aussi que les entreprises règlent la fiscalité dans les pays de production ou de consommation. Ceci réduira le *dumping* social.

Pour la CFE-CGC, la RSE doit signifier « Redonner du Sens Ensemble », expression dont notre organisation a déposé la marque, selon les trois déclinaisons suivantes :

- Personnelle : « Redonner du Sens à l'Existence »
- Professionnelle : « Redonner du Sens à l'Entreprise »
- Sociétale : « Redonner du Sens à l'État ».

Elle a donc voté cet avis dont les préconisations viennent renforcer les dispositifs pour que la RSE devienne effective.